

08 2026 17

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8^{ème} arrondissement de l'exercice 2025

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif, conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les articles L.2121-31 et L.2511.45 du même code prévoient ainsi que le Conseil de Paris arrête le compte administratif, et se prononce sur le compte de gestion, tenu par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris (DRFIP), après avis de chacun des conseils d'arrondissement sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial le concernant.

L'avis que vous êtes invités à donner sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8e arrondissement a pour objet essentiel de sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public.

L'article 2511- 45 du CGCT indique que le solde d'exécution de l'état spécial est reporté de plein droit.

Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2025 se résument ainsi :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 260 504.81 €

Dotations perçues au titre de l'exercice 2025 : 2 956 736.81 €

Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2025 : 2 730 788.10 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 225 948.71 €

Tableau de synthèse des résultats de clôture (État II.2)

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
REPORT DE DOTATIONS RESULTAT DE CLÔTURE 2024	125 839,73 €	2 733 897,08 €	260 504,81 €
Dotations perçues au titre de l'exercice 2025	222 839,73 €	2 954 702,73 €	2 956 736,81 €
Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2025	176 708,43 €	2 554 079,67 €	2 730 788,10 €
REPORT DE DOTATIONS RESULTAT DE CLÔTURE 2025	46 131,30 €	179 817,41 €	225 948,71 €

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner votre avis sur le compte de gestion de l'État spécial d'arrondissement de Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris au titre de l'exercice 2025.

La Maire d'arrondissement